

VILLE DE MARGNY-Lès-Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>26 mars 2019</p>	<p>L'an deux mil dix neuf, Le 3 avril à 20 heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel-de-Ville, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard HELLAL, Maire.</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>26 mars 2019</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 19</p> <p>VOTANTS : 27</p>	<p>ETAIENT PRESENTS : Mesdames CHOISNE, GILBERT, EL AMRANI, PALMIERI, DAUZAT, MICHOUX, LEMOINE. Messieurs HELLAL, RESSONS, COLLET, COULON, CABADET, LECLERE, DIAB, DELIN, DE MYTTENAERE, BAYART, PELLIEUX, GERARD.</p> <p>ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR : Madame GUILLAUME (pouvoir à Monsieur BAYART) Madame DESNAIN (pouvoir à Monsieur HELLAL) Madame GADOIN (pouvoir à Monsieur COLLET) Madame MULLER (pouvoir à Monsieur RESSONS) Madame NARCYZ (pouvoir à Madame GILBERT) Monsieur GOMEZ (pouvoir à Monsieur COULON) Monsieur LEONARD (pouvoir à Madame CHOISNE) Madame GUILLON (pouvoir à Monsieur PELLIEUX)</p> <p>ETAIENT ABSENTS : Madame BA, Monsieur BENARROS.</p> <p>ASSISTAIENT EN OUTRE A LA REUNION :</p>
<p>I. Budget, Finances et Administration</p> <p>Objet :</p> <p>I0) Gestion des badges d'accès au Foyer, salles des Réunions, M.Guérin et A.Dennel</p>	<p>Madame THIERS, Secrétaire de Monsieur le Maire. Madame MARINI, Chargée de communication et grands projets intercommunaux. Monsieur Mickaël CUNIN, Responsable du Service Financier.</p> <div data-bbox="1070 1603 1509 1720" style="border: 1px solid black; padding: 2px;"><p>Accusé de réception en préfecture 060-216003798-20190403-10-DE Date de télétransmission : 08/04/2019 Date de réception préfecture : 08/04/2019</p></div> <p>Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente séance.</p> <p>A l'unanimité, Madame Astrid CHOISNE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.</p> <p>Ces formalités remplies...</p>

I0) Gestion des badges d'accès au Foyer, salles des Réunions, M.Guérin et A.Dennel

Dans le cadre de la sécurisation du bâtiment du Foyer et des salles des Réunions, M.Guérin et A. Dennel, ces enceintes sont dorénavant équipées d'un portail qui nécessite un badge pour permettre l'ouverture et la fermeture.

Les associations qui utilisent ces bâtiments seront dotées d'un badge et qui sera sous la responsabilité de leur Président. Les particuliers qui utiliseront occasionnellement les bâtiments se verront remettre un badge au moment de la signature de la convention d'occupation du bâtiment.

En cas de perte ou de détérioration, il sera facturé la somme de 50€ pour permettre le remplacement du badge.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Marie COULON, Adjoint chargé des Services Publics et de la Sécurité.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 26 mars 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la gestion des badges d'accès au Foyer, Salles des réunions, M.Guérin et A.Dennel présentés ci-dessus.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS
ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,**

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL

Accusé de réception en préfecture
060-216003798-20190403-10-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

Signé électroniquement par :
Bernard HELLAL